

225C1967
FR0000054470-FS0988

21 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 9 068 745 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 6,74% du capital et 6,10% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	6 486 299	4,82	6 486 299	4,36
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	69 531	0,05	69 531	0,05
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	32 001	0,02	32 001	0,02
Goldman Sachs & Co. LLC	2 314 858	1,72	2 314 858	1,56
Goldman Sachs Bank Europe	166 056	0,12	166 056	0,11
Total Goldman Sachs Group, Inc.	9 068 745	6,74	9 068 745	6,10

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 988 245 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 413 245 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et,
- 575 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 2 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 20 mars 2026 et le 19 juin 2026, à des prix compris entre 7,50 € et 9,60 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 873 442 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 718 186 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 58 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 janvier 2026 et le 12 novembre 2035 ; et,

¹ Sur la base d'un capital composé de 132 598 642 actions représentant 146 641 913 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 155 256 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 42 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,66 € et 15,00 €.
-